

## COMMUNE DE SIMANDRES

### CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE DES FAMILLES ET LA SALLE DE L'ECUREUIL POUR LES EXTERIEURS

(Le parc et les parkings alentours ne sont pas compris dans la location. A noter que les autres salles peuvent être louées par d'autres particuliers ou par une association pour cette même date)

ENTRE : La commune de Simandres ci-dessous dénommée " le loueur ", représentée par M. le Maire, Michel BOULUD d'une part  
ET : ..... dénommé " le preneur", d'autre part

#### 1 / TARIFS DE LOCATION :

- 1 journée : (du mardi au jeudi) : **575 euros** (acompte 143.75 € et solde 431.25 €)
- Week-end : **800 euros** (acompte 200 € et solde 600 €)

#### 2/ RESERVATION :

- **Date de la réservation** : ..... **Date prévue d'utilisation** : .....
- Pièces à fournir :  **CNI**  **Justificatif de domicile de moins de 3 mois**
- La réservation est déposée par : **Nom** : ..... **Prénom** : .....  
**Domicile** : ..... **Tel** : .....
- **Règlement à effectuer à la réservation :**  
Chèque d'acompte (encaissé directement) correspondant à 25 % de la location : ..... €  
A l'ordre de : « **Régie recettes de location de salle** »
- **Formalités à effectuer au plus tard 3 semaines avant la date de location sous peine d'annulation et de perte de l'acompte**
  - Chèque du solde de location .....€
  - Chèque de caution de **800 €** (non encaissé)
  - Attestation d'assurance responsabilité civile **Montant total** : .....€

Le preneur reconnaît avoir pris connaissance du règlement de location joint à la présente, l'accepte et s'engage à l'appliquer sans réserve

Le Loueur (Mairie)

Le preneur

#### 3 : PRISE EN CHARGE DES CLES :

Le preneur devra venir en mairie le vendredi dès 13h30 pour récupérer les clés, puis se rendra à la salle à 13h45 où un agent sera présent afin d'effectuer avec lui l'état des lieux ENTRANT (remis le jour de la signature de la convention).

Date de la remise des clés : .....

Le Loueur (Mairie)

Le preneur

#### 4 : RESTITUTION DES CLES :

La restitution des clés aura lieu le lundi matin au moment de l'état des lieux SORTANT, à effectuer avec un agent sur place de 8h40 à 9h00.

**ETAT des lieux :** Sans réserve :  Avec réserves

Le Loueur (Mairie)

Le preneur